

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 20 Juin 2024 A 18h30

Membres en exercice : 10

Présents : AUBREGAT Mireille, BERTRAND Christine, de BOISGELIN Bernard, GEOFFROY Sébastien, HOUBEN Régine, KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PINATEL Stéphane,

Avaient donné pouvoir : RAYNOIRD-THAL Philippe à de BOISGELIN Bernard

Absent excusé : PEGLION Bernard

Votants : 09 (sauf point 2 c : 08)

Secrétaire de séance : NARDELLA Chrystel,

Date de convocation : 17 juin 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL :	Examine les questions suivantes :
------------------------	-----------------------------------

**1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du :**

05 avril 2024

**2 Finances/ Projets**

a Organisation d'un cycle de conférences du 03 au 05 août 2024 à St Martin de Pallières avec 4 prix Nobel et 2 prix Milléniums, de nombreux intervenants et scientifiques sur les thèmes de la LUMIERE et du LASER. Organisation conjointe Commune/Département du Var/Polytechnique. Budget prévisionnel de dépenses : 120 000 € couvert par subvention départementale (40 000 €) et mécénat divers (80 000 € ou +). Plusieurs conférences sur 3 jours dans la cathédrale souterraine – conférenciers logés aux châteaux de St Martin et d'Artigues, Gites, Rbnb et autres environs.

b Décision Modificative à prévoir conséquemment à cet évènement :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
<b>TOTAL DEPENSES : CHAPITRE 011 (charges à caractère général)</b>	<b>120 000.00 €</b>
Art 622 (Rémunérations intermédiaires divers et honoraires)	60 000.00 €
Art 623 (Publicité, Publications, Relations publiques)	60 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES : CHAPITRE 74 ET CHAPITRE 75</b>	<b>120 000.00 €</b>
<b>CHAPITRE 74</b>	<b>40 000.00 €</b>
Art 7473 (Département)	40 000.00 €
<b>CHAPITRE 75</b>	<b>80 000.00 €</b>
Art 756 (Libéralités reçues)	80 000.00 €

Approuvée à l'unanimité.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et mesures concernant cet évènement.

c Convention à réaliser dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (P.U.P) pour la mise en place d'un poteau incendie pour le raccordement des parcelles H 56 et H 57 dans l'objectif de l'obtention d'un permis de construire de Mr Simon de Boisgelin. En cas de refus de permis de construire, la convention ne sera pas réalisée. Tous les frais seront supportés par Mr Simon de Boisgelin. Monsieur Bernard de Boisgelin ne prend pas part au vote. Approuvée à l'unanimité.

d La coopérative scolaire a sollicité une subvention annuelle de fonctionnement de 1 000.00 €. Accordée à l'unanimité.

### 3 Intercommunalité :

a Adhésion de la commune de Montferrat à TER Var.

b Modification des statuts du SIVOM des Pallières : nouveau siège social à l'école des pallières : approuvé à l'unanimité.

### 4 Contrôle de légalité :

Convention entre la commune, la préfecture du var et l'opérateur informatique pour la transmission par voie dématérialisée des actes de la commune (autorisations d'urbanisme, budgets, actes administratifs) : approuvé à l'unanimité.

### 5 Questions diverses :

a Préparation des planning pour les élections législatives.

b Des bacs pour le compostage collectif seront installés prochainement à côté des conteners/village.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 20h30.



Saint-Martin  
de Pallières  
Le Maire  
B. de BOISGELIN

Le secrétaire de séance  
Ch. Naudelle